

DECISION N°2024-1135

**DU CONSEIL DE REGULATION
DE L'AUTORITE DE REGULATION
DES TELECOMMUNICATIONS/TIC
DE CÔTE D'IVOIRE**

EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2024

**PORTANT CONFORMITE DE LA BANQUE
NATIONALE D'INVESTISSEMENT (BNI)**

L'AUTORITE DE PROTECTION,

- Vu la Loi n°2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel ;
- Vu le Décret n°2015-79 du 04 février 2015 fixant les modalités de dépôt des déclarations, de présentation des demandes, d'octroi et de retrait des autorisations pour le traitement des données à caractère personnel ;
- Vu le Décret n°2019-947 du 13 novembre 2019 portant nomination du Président de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire ;
- Vu le Décret n°2019-985 du 27 Novembre 2019 portant nomination des Membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) ;
- Vu le Décret n°2022-265 du 13 avril 2022 portant nomination du Directeur Général de l'Autorité des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) ;
- Vu le Décret n°2022-783 du 12 Octobre 2022 portant renouvellement partiel du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire, en abrégé ARTCI ;
- Vu l'Arrêté n°511/MPTIC/CAB du 11 novembre 2014 portant définition du profil et fixant les conditions d'emploi du correspondant à la protection des données à caractère personnel ;
- Vu la Décision n°2017-0354 de l'Autorité de Protection de la République de Côte d'Ivoire en date du 26 octobre 2017 portant procédure de mise en conformité des responsables du traitement avec la loi n°2013-450 du 19 juin 2013 relative à la protection des données à caractère personnel ;
- Vu la Décision n°2013-0003 du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire en date du 20 septembre 2013 portant règlement intérieur ;
- Vu la Décision n°2020-0624 de l'Autorité de Protection de la République de Côte d'Ivoire en date du 16 Décembre 2020 portant autorisation de traitements de données à caractère personnel par la Banque Nationale d'Investissement (BNI cote d'ivoire) ;
- Vu les Procès-verbaux n°001/01/2023 en date des 17, 19 et 20 avril 2013 au sein de l'Agence BNI d'Abengourou ;

Atteste que :

La Banque Nationale d'Investissement (BNI) a été évaluée conformément aux normes et réglementations en vigueur en matière de protection des données personnelles en Côte d'Ivoire.

Après examen approfondi des procédures et pratiques instaurées au sein de l'entreprise, nous certifions que celle-ci est en conformité avec les dispositions légales et réglementaires relatives à la protection des données.

Les principales mesures prises par la Banque Nationale d'Investissement (BNI) incluent, mais ne se limitent pas à :

1. L'adoption et à la mise en œuvre d'une politique de confidentialité respectant les exigences légales ;
2. La nomination d'un correspondant à la protection des données garantissant la supervision adéquate de la conformité ;
3. La formation régulière du personnel sur les questions liées à la protection des données ;
4. L'évaluation continue des risques et à la mise en place de mesures appropriées pour assurer la sécurité des données ;
5. L'obtention du consentement des personnes concernées avant toute collecte ou traitement de leurs données personnelles ;
6. La réponse rapide et transparente en cas de violation de données, conforme aux obligations légales ;
7. L'insertion du « privacy by design » dans le projet ;
8. La réalisation d'une analyse d'impact de vie privée ;

Cette attestation est valide à la date de délivrance et demeure en vigueur tant que la Banque Nationale d'Investissement (BNI) maintient son engagement envers la conformité aux lois et règlements en matière de protection des données personnelles.

L'Autorité de Protection effectuera des contrôles afin de s'assurer du maintien de son niveau de conformité.

Fait à Abidjan, le 18 Septembre 2024
En deux (2) exemplaires originaux

Le Président



Dr Coty Souleïmane DIAKITE
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL

